



Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2023

**A l'Assemblée générale du Comité
Départemental de Haute Saône
de la Ligue contre le Cancer
5 Rue Jean Bernard Derosne
70 000 VESOUL**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale du Comité Départemental de Haute-Saône de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE-SAONE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires et légaux.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Froideconche, le 25 mars 2024

Le Commissaire aux comptes,
MCH Auditeurs

Franck PAUL



BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 130.68	(8 360.72)	2 769.96	1 206.44
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	11 130.68	(8 360.72)	2 769.96	1 206.44
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	21 300.00		21 300.00	20 740.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	21 300.00		21 300.00	20 740.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	32 430.68	(8 360.72)	24 069.96	21 946.44
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	13 817.84		13 817.84	11 530.32
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 978.43		1 978.43	210.00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	11 839.41		11 839.41	11 320.32
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	791 539.02		791 539.02	595 201.18
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	791 539.02		791 539.02	595 201.18
Charges constatées d'avance	4 711.35		4 711.35	4 734.00
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	810 068.21		810 068.21	611 465.50
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	842 498.89	(8 360.72)	834 138.17	633 411.94
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	385 868.45	391 931.62
Réserves statutaires ou contractuelles	357 868.45	363 931.62
Réserves pour projet de l'entité	28 000.00	28 000.00
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	111 840.38	(6 063.17)
Situation nette (sous total)	497 708.83	385 868.45
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	497 708.83	385 868.45
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	6 727.43	9 877.43
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	6 727.43	9 877.43
Provisions pour risques	148 628.00	148 628.00
Provisions pour charges	4 875.00	2 058.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	153 503.00	150 686.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	176 198.91	86 980.06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 775.02	26 774.92
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	6 271.35	11 697.27
Dettes fiscales	2 770.00	332.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	138 382.54	48 175.87
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	176 198.91	86 980.06
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	834 138.17	633 411.94

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	12 968.00	13 496.00	(528.00)	-3.91 %
Ventes de biens et services	8 971.58	2 523.70	6 447.88	
Ventes de biens	8 821.60	2 192.20	6 629.40	
dont ventes de dons en nature	1 298.00		1 298.00	
Ventes de prestations de service	149.98	331.50	(181.52)	-54.76 %
dont parrainages		331.50	(331.50)	
Concours publics et subventions d'exploitation	3 752.00	3 252.00	500.00	15.38 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	130 343.76	134 841.23	(4 497.47)	-3.34 %
Dons manuels	129 343.76	134 841.23	(5 497.47)	-4.08 %
Mécénats	1 000.00		1 000.00	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	483 543.66	146 981.02	336 562.64	
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	387.12	2 168.86	(1 781.74)	-82.15 %
Utilisations des fonds dédiés	3 150.00	5 122.57	(1 972.57)	-38.51 %
Autres produits	270.82	1.79	269.03	
PRODUITS D'EXPLOITATION	643 386.94	308 387.17	334 999.77	
Achats de marchandises	5 404.89	807.30	4 597.59	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	132 042.90	101 002.43	31 040.47	30.73 %
Aides financières	384 173.24	160 202.03	223 971.21	
Impôts, taxes et versements assimilés	157.53	626.59	(469.06)	-74.86 %
Salaires et traitements	28 028.63	27 047.04	981.59	3.63 %
Charges sociales	7 875.47	12 074.52	(4 199.05)	-34.78 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 024.66	2 204.48	1 820.18	82.57 %
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	12 907.87	12 522.63	385.24	3.08 %
CHARGES D'EXPLOITATION	574 615.19	316 487.02	258 128.17	81.56 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	68 771.75	(8 099.85)	76 871.60	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	569.07	285.88	283.19	99.06 %
Autres intérêts et produits assimilés	15 228.56	2 082.80	13 145.76	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	15 797.63	2 368.68	13 428.95	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	15 797.63	2 368.68	13 428.95	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	84 569.38	(5 731.17)	90 300.55	
Sur opérations de gestion	30 000.00		30 000.00	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000.00		30 000.00	
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	30 000.00		30 000.00	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	2 729.00	332.00	2 397.00	
TOTAL DES PRODUITS	689 184.57	310 755.85	378 428.72	
TOTAL DES CHARGES	577 344.19	316 819.02	260 525.17	82.23 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	111 840.38	(6 063.17)	117 903.55	
Dons en nature	1 298.00		1 298.00	
Prestations en nature				
Bénévolat	27 375.84	15 095.63	12 280.21	81.35 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	28 673.84	15 095.63	13 578.21	89.95 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	1 298.00		1 298.00	
Prestations en nature				
Personnel bénévole	27 375.84	15 095.63	12 280.21	81.35 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	28 673.84	15 095.63	13 578.21	89.95 %
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	19
1.1 OBJET SOCIAL.....	19
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	19
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	20
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	21
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	21
2.1.1 <i>Préambule</i>	21
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	21
2.2 DÉROGATIONS.....	21
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	21
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	22
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	22
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	22
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	23
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	23
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	23
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	24
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	24
3.1.6 <i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023</i>	24
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i>	25
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i>	25
3.1.3 <i>Disponibilités</i>	26
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	26
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i>	26
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	27
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	27
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	28
3.2.3 <i>Provisions pour risques et charges</i>	29
3.2.3.1 <i>Tableau de variation</i>	29
3.2.3.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	29
3.2.4 <i>Dettes</i>	29
3.2.4.1 <i>Etat des échéances</i>	29
3.2.4.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	30
3.2.5 <i>Charges à payer par postes du bilan</i>	30
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	31
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	31
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	31
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	33
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	33
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	33
4.2.1.2 <i>Dons manuels et dons étrangers</i>	33
4.2.1.3 <i>Mécénat</i>	34
4.2.1.4 <i>Autres produits liés à la générosité du public</i>	34
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	34
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	34
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	35
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	35
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>	35
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	36
4.2.5 <i>Utilisation des fonds dédiés</i>	36
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	36
4.3.1 <i>Modalités de répartition des charges</i>	36
4.3.2 <i>Missions sociales</i>	37
4.3.3 <i>Frais de recherche de fonds</i>	37

4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	37
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	38
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	39
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	39
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	39
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	39
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	39
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	40
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	41
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	42
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	42
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	42
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	43
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	43
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	45
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	45
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	46
5.1	AUTRES INFORMATIONS	46
5.1.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	46
5.1.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	47
5.1.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	47
5.1.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	47

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;

- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Le comité a perçu sur l'exercice 2023 la somme de 453 676.77 euros correspondant aux versements de legs de la part du siège.

Une reprise a été effectuée sur la subvention accordée en 2022 pour l'acquisition d'un mammotome sur le CHU de Besançon, ce dernier ayant indiqué que cet investissement n'aurait pas lieu. Le montant du produit exceptionnel comptabilisé en 2023 est de 30.000 euros.

La provision pour risque de versement d'une quote part de legs pour un montant de 148 628 euros a été maintenue au passif du bilan.

Il n'y a pas d'évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 462	2 771	1 103	11 131
Immobilisations financières	20 740	560		21 300
Total	30 202	3 331	1 103	32 431

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	2 771	1 103
→ Girod buste de palpation	1 321	
→ Matériel informatique 2 PC	1 450	1 103
Immobilisations financières	560	0
Parts sociales Caisse d'épargne	560	
→ ...		
Total	3 331	1 103

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	8 256	1 208	1 103	8 361
Amort. Immobilisations financières				
Total	8 256	1 208	1 103	8 361

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	20 740	560		21 300
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	20 740	560	0	21 300

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Rubriques	Montant soucrit	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule		NEANT	
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	1 978	1 978	
→ Autres Créances	11 839	11 839	
→ Créances reçues par legs ou donations	0	0	
→ Charges constatées d'avance	4 711	4 711	
Total	18 529	18 529	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		NEANT		
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	73 977	
Livrets et comptes épargne	555 184	12 768
Comptes à terme	162 270	2 460
Caisse	108	
Total	791 539	15 229

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Avoir à recevoir		
→ Dons à recevoir	11 839	11 320
→ Legs à recevoir du BN	0	0
→		
→		
→		
Disponibilités - chèques à encaisser	26 502	24 665
Total	38 341	35 985

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Assurance	247	234
Stocks de papiers et poste	4 340	4 500
Abonnement journal	124	
...		
...		
Total	4 711	4 734

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires	363 932									357 868
→ Fonds de réserve générale	28 000	-6 063	-6 063							28 000
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Écarts de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 063	6 063	6 063	6 063	111 840					111 840
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	385 868	0	0	0	111 840	0	0	0	0	497 709

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇨ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		15 000	9 877	0	3 150	6 727
→ Ligue Nationale aide exceptionnelle pour aide aux malades	2021	15 000	9 877		3 150	6 727
→ ...						
Total		15 000	9 877	0	3 150	6 727

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques	148 628			148 628
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	2 058	2 817		4 875
→				
Total	150 686	2 817	0	153 503

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 775	28 775		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	9 041	9 041		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	138 383	138 383		
Produits constatés d'avance		0		
Total	176 199	176 199	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	2 729	332
→ Impôt sur les sociétés	2 729	332
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	6 312	11 697
→ Urssaf/ Pôle emploi	949	4 055
→ Caisse de retraite	958	1 398
→ Caisse de prévoyance et mutuelle	510	490
→ Personnel autres charges à payer	390	435
→ Organismes sociaux autres charges à payer		218
→ Dettes congés à payer	2 665	3 765
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	799	1 337
→ Prélèvement à la source	41	
Total	9 041	12 029

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	19 273	22 778
→ FNP - Factures non parvenues	4 304	7 806
→ FNP - Factures non parvenues LNCC	14 969	14 972
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	138 383	48 176
Aide aux malades et subventions à verser	138 383	48 176
...		
Total	157 655	70 954

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

LA LIQUE UNION CANCER	REPORTING - COMITÉ DE LA HAUTE SAÔNE		Décembre 2023		Décembre 2022	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
CHARGES PAR DESTINATION						
1. MISSIONS SOCIALES		491 168,42	415 523,93	239 176,49	217 765,52	
1.1 Réalisées en France		491 168,42	415 523,93	239 176,49	217 765,52	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		131 207,92	125 563,43	100 769,83	94 358,86	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		359 960,50	289 960,50	138 406,66	123 406,66	
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		44 191,40	43 617,65	41 952,95	41 290,14	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		43 865,03	43 291,28	41 611,41	40 948,60	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		326,37	326,37	341,54	341,54	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		36 438,37	15 754,51	34 694,58	7 378,26	
3.1 Frais d'information et de communication		793,30	793,30	1 900,85	1 900,85	
3.2 Frais de fonctionnement		33 768,91	13 085,05	30 597,05	3 280,73	
3.3 Autres charges		1 876,16	1 876,16	2 196,68	2 196,68	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		2 817,00	2 817,00	663,00	464,10	
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		2 729,00		332,00		
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE						
TOTAL CHARGES		577 344,19	477 713,09	316 819,02	266 898,02	
EXCÉDENT OU DÉFICIT		111 840,38		-6 063,17		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	15 461,28	15 461,28	7 777,77	7 777,77
Réalisées en France	15 461,28	15 461,28	7 777,77	7 777,77
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	12 098,00	12 098,00	6 398,04	6 398,04
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	1 114,56	1 114,56	919,82	919,82
TOTAL	28 673,84	28 673,84	15 095,63	15 095,63

LA LIQUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	REPORTING - COMITÉ DE LA HAUTE SAÔNE		Décembre 2023		Décembre 2022	
	RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-627 035,24	-627 035,24	-261 521,78	-261 521,78	
1.1	Cotisations sans contrepartie	-12 968,00	-12 968,00	-13 496,00	-13 496,00	
1.2	Dons, legs et mécénat	-130 343,76	-130 343,76	-134 841,23	-134 841,23	
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	-483 723,48	-483 723,48	-113 184,55	-113 184,55	
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-55 247,33		-40 859,50		
2.1	Cotisations avec contrepartie					
2.2	Parrainage des entreprises			-331,50		
2.3	Contributions financières sans contrepartie	-24 589,39		-38 357,35		
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	-30 657,94		-2 170,65		
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-3 752,00		-3 252,00		
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-3 150,00		-5 122,57		
TOTAL		-689 184,57	-627 035,24	-310 755,85	-261 521,78	

		Décembre 2023		Décembre 2022	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-28 673,84	-28 673,84	-15 095,63	-15 095,63
	Bénévolat	-27 375,84	-27 375,84	-15 095,63	-15 095,63
	Prestations en nature				
	Dons en nature	-1 298,00	-1 298,00		
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3.	CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
TOTAL		-28 673,84	-28 673,84	-15 095,63	-15 095,63

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Il n'y a pas eu de dons étrangers encaissés sur l'exercice 2023

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Total pays X	0
	NEANT
Total pays Y	0
Total pays Z	0
Total	0

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Produits divers des manifestations et ventes	8 972	2 192
→ Contribution financière LNCC - reversement de Legs	458 954	108 624
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits financiers	15 798	2 369
→ ...		
→ ...		
→ ...		
Total	483 723	113 185

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Produits divers	271	2
Transfert de charges	387	2 169
Produit exceptionnel - reprise subvention non versée	30 000	
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
Total	30 658	2 171

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	NEANT	
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	3 150	5 123
Total	3 150	5 123

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie de la façon suivante :

A - Actions pour les malades - A800	30%
B - Actions Information Prévention Dépistage – B800	10%
D - Actions de Recherche – D800	5%
E - Frais d'appel générosité du public - 5900	25%
F - Frais Fonctionnement - 4100	30%

Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2019 et a été appliquée de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2019

A compter de 2020

- La dotation aux amortissements est répartie selon la clé présentée ci-dessus (la quote part de fonctionnement étant intégré dans le code 9140 et non 4100)
- La cotisation statutaire est répartie selon la clé analytique commune calculée par la ligue nationale en fonction de la répartition des emplois dans le compte d'emplois et ressources du siège.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Information et prévention	Recherche	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	488	163	81	407	488	1 626
Assurance	71	23	12	59	70	235
Charges locatives	1 208	403	201	1 006	1 208	4 025
Téléphone	247	82	41	206	247	824
Affranchissement	1 350	477	225	2 322	1 355	5 729
Frais de personnel	10 774	3 591	1 796	8 979	10 764	35 904
Total	14 138	4 739	2 356	12 978	14 132	48 343

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	241 623	138 298
Actions d'information, de prévention et de dépistage	22 142	13 972
Actions de formation	129	122
Actions de recherche	226 888	86 420
Actions de société et politique de santé	387	365
Frais d'appel aux dons et legs	44 191	41 290
Frais de fonctionnement (dont communication)	41 984	36 353
Total	577 344	316 820

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	101 023	80 132
Actions d'information, prévention, dépistage	22 142	13 732
Actions de formation	129	122
Actions de recherche	7 527	6 420
Actions autres	387	365
Total	131 208	100 770
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	140 600	58 167
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	219 361	80 000
Actions autres		
Total	359 961	138 167

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	793	1 901
Frais de gestion	30 237	27 128
Impôts et taxes	47	188
Formation	0	0
Cotisation statutaire	3 485	3 281
Charges financières	669	655
Dotations aux amortissements	1 208	1 541
Dotations retraite	2 817	663
Total	39 255	35 358

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	NEANT	
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5	27 376	15 096
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)		1 298	
	Total	28 674	15 096

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	776				4 629						5 405
Variation de stock	83 017				28 092		20 934				0
Autres achats et charges externes	24 213	359 961									132 043
Aides financières											384 173
Impôts, taxes et versement assimilés	71				39		47				158
Salaires et traitements	12 613				7 007		8 409				28 029
Charges sociales	3 549				1 971		2 355				7 875
Dotations aux amortissements et dépréciations							1 208			2 817	4 025
Dotations aux provisions											0
Reports en fonds dédiés	6 970				2 453		3 485				0
Autres charges											12 908
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									2 729		0
TOTAL	13 1208	359 961	0	0	44 191	0	36 438	2 817	2 729	0	577 344

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens			1 298		1 298
Prestations de services	3 542	11 919	10 800	1 115	27 376
Personnel bénévole					
TOTAL	3 542	0	12 098	1 115	28 674

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes	2 575
Autres missions	
Total	2 575

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ Reprise subvention CHU Besançon non versée	30 000
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	30 000
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

		05/03/2024 - 15:56	
LA LIQUE	070 - COMITÉ DE LA HAUTE SAÔNE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		455 523,93	232 765,52
1.1 Réalisées en France		455 523,93	232 765,52
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		125 563,43	94 358,86
Actions en direction des malades, des proches et étb de santé		100 906,69	79 480,99
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		16 632,75	8 080,56
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		129,08	121,51
Actions de société et politique de santé		387,24	364,53
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		7 507,67	6 311,27
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		329 960,50	138 406,66
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		110 600,00	58 166,66
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			240,00
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		219 360,50	80 000,00
<i>Programmes nationaux</i>		131 360,50	25 000,00
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		88 000,00	35 000,00
1.2 Réalisées à l'étranger			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		43 617,65	41 290,14
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		43 291,28	40 948,60
Frais d'appel de dons		21 900,20	19 699,43
Frais traitements des dons		15 759,03	21 090,17
Achats pour manifestations et ventes		5 632,05	159,00
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		326,37	341,54
Frais de recherche partenariat		326,37	341,54
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		15 754,51	7 378,26
3.1 Frais d'information et de communication		793,30	1 900,85
Frais d'information et de communication externe		793,30	1 900,85
3.2 Frais de fonctionnement		13 085,05	3 280,73
Frais de gestion		9 552,68	
Impôts et taxes		47,25	
Cotisation statutaire 10%		3 485,12	3 280,73
3.3 Autres charges		1 876,16	2 196,68
Charges financières		668,50	655,20
Dotations aux amortissements		1 207,66	1 541,48
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		514 896,09	281 433,92
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		2 817,00	464,10
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		109 322,15	
TOTAL		627 035,24	281 898,02
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		15 461,28	7 777,77
<i>Réalisées en France</i>		15 461,28	7 777,77
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		12 098,00	6 398,04
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		1 114,56	919,82
TOTAL		28 673,84	15 095,63

LA LIQUE	070 - COMITÉ DE LA HAUTE SAÔNE	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-627 035,24	-261 521,78
1.1 Cotisations sans contrepartie		-12 968,00	-13 496,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-130 343,76	-134 841,23
Dons manuels non affectés		-127 438,35	-132 722,57
Dons manuels affectés		-1 905,41	-2 118,66
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-1 000,00	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-483 723,48	-113 184,55
Manifestations		-1 298,00	
Ventes (dont abonnement à vivre)		-7 523,60	-2 192,20
Prestations et autres ventes		-149,98	
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)			
Autres produits affectés			
Produits financiers		-15 797,63	-2 368,68
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-458 954,27	-108 623,67
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-627 035,24	-261 521,78
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			-20 376,24
TOTAL		-627 035,24	-281 898,02
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		364 123,88	383 402,64
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		109 322,15	-20 376,24
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		-1 563,52	1 097,48
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		471 882,51	364 123,88
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-28 673,84	-15 095,63
Bénévolat		-27 375,84	-15 095,63
Prestations en nature			
Dons en nature		-1 298,00	
TOTAL		-28 673,84	-15 095,63

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Acquisition	Nature de l'immobilisation	Montant brut	Subvt d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la GP	Dotation brute	Dotation à neutraliser
20/01/2020	Ordinateur DELL	1 475,66				24,44	24,44
17/04/2020	Ordinateur DELL PORT	1 460,40				143,16	143,16
21/11/2020	Ordinateur DELL PORT	550,00				215,89	215,89
29/06/2021	F 9554 BUREAU VALLEE	899,00				299,67	299,67
15/03/2022	F 6904 BUB VALLEE AB	444,00				89,80	89,80
22/06/2023	F 3109 GIROD BUSTE A				1 321,20	231,21	231,21
23/06/2023	F CD25M ACH ORDI ZBO				300,00	52,22	52,22
08/08/2023	F INCL 2978 ORDI HOR				1 149,98	157,27	157,27
		4 889,06			2 771,18		1 207,66

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	10			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"	6	485	0,29	8 372
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges				
Bénévoles de terrain	20	1 100	0,67	19 004
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....)	3	205	0,12	3 542
Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage,	5	690	0,42	11 919
Organisation de manifestations	12	205	0,12	3 542
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.				
Total	26	1 584	0,96	27 376

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABE

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	1	1 820	1
Total	1	1 820	1

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	9 199
6257 - Réceptions	Restauration	0
...	...	
...	...	
...	...	
Total		9 199

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1 621 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

Nombre d'adhérents au 31 décembre 2023

Comité : **LIGUE CONTRE LE CANCER**
COMITE DE LA HAUTE SAONE

5, RUE JEAN BERNARD DEROSNE
70000 VESOUL

Téléphone : 0384765710 - Fax : 0384765710

Année 2023

Nombre d'adhérents du comité à la date du 31 décembre 2023 : 1621

Somme totale des cotisations versées : 12 968,00 E

LIGUE CONTRE LE CANCER

Comité de Haute-Saône
Rue Jean-Bernard Derosne - 70000 VESOUL

Tél. 03 84 76 57 10

E-mail : cc70@ligue-cancer.net

